

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE COATICOOK
VILLE DE WATERVILLE**

Règlement 625 modifiant le règlement de zonage numéro 614 afin d'ajouter la zone A-20 à la grille des spécifications et d'ajouter une marge avant maximale pour les zones R-14, R-15 et R-17

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville a adopté un règlement de zonage 614 pour l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la ville de Waterville juge à propos de modifier le règlement de zonage 614 afin d'ajouter la zone A-20 à la grille des spécifications et d'ajouter une marge avant maximale pour les zones R-14, R-15 et R-17;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil peut modifier son règlement de zonage 614 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1), article 124, le processus de modification réglementaire doit débiter par l'adoption d'un règlement modificateur ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 4 novembre 2019 et qu'un projet a été déposé et présenté lors de cette même séance;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par la conseillère Carole Chassé

Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement 625 ayant pour objet la modification du règlement 614 afin d'ajouter la zone A-20 à la grille des spécifications et d'ajouter une marge avant maximale pour les zones R-14, R-15 et R-17

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2


Le règlement de zonage est modifié par l'ajout de la colonne «A-20» à l'annexe 2 grille des spécifications tel que présenté à l'annexe A du présent règlement.

Article 3

Le règlement de zonage est modifié par l'ajout d'une marge avant maximale pour les zones R-14, R-15 et R-17 à l'annexe 2 grille des spécifications tel que présenté à l'annexe B du présent règlement.

Article 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.


Nathalie Dupuis, mairesse


Nathalie Isabelle, directrice
générale et secrétaire-trésorière

Adopté le : 13 janvier 2020

Approuvé par la MRC de Coaticook le : 12 février 2020

Entrée en vigueur le : 19 février 2020